

Conseil de la famille

**Rapport
annuel
1996-1997**

Les activités du Conseil de la famille

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille

CONSEIL DE LA FAMILLE
875, Grande Allée Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5W5
Téléphone: (418) 646-7678
(514) 873-1292
Télécopieur: (418) 643-9832

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-551-17780-4
ISSN: 0847-3587

© Gouvernement du Québec, 1997

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 21 de la *Loi sur le Conseil de la famille*, le neuvième rapport d'activités de cet organisme pour l'année financière terminée le 31 mars 1997.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre responsable de la Famille

Pauline Marois

Québec, juin 1997

Madame Pauline Marois
Ministre de l'Éducation et
ministre responsable de la Famille
1035, rue de la Chevrotière
16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 21 de la *Loi sur le Conseil de la famille*, le neuvième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 1997.

Ce rapport rend compte des travaux du Conseil qui se sont traduits en Avis et en recommandations ainsi que des autres activités qu'il a assumées en vertu de son mandat.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil de la famille,

Bernard Fortin

Québec, juin 1997

Table des matières

En guise d'introduction 9

I- La présentation du Conseil de la famille 11

1. L'organisme 11
2. Le mandat du Conseil 11
3. Les membres du Conseil 11
4. Les ressources humaines 12
5. Les ressources financières et matérielles 12

II- Les activités du Conseil en 1996-1997 13

1. Les réunions du Conseil 13
2. Les Avis du Conseil 13
- 2.1 Choix et soutien ... telles sont les exigences des familles québécoises au regard d'une éventuelle politique de la petite enfance 14
- 2.2 La médiation familiale préalable 15
- 2.3 La réforme de la Sécurité du revenu 16
3. Documents de réflexions 16
- 3.1 L'appauvrissement des familles 16
- 3.2 La stabilité des couples-parents 17
4. Autres travaux 18
- 4.1 Lettre au ministre délégué aux Relations avec les citoyens sur le projet de loi créant le ministère 18
- 4.2 Compte rendu d'une séance d'information et de consultation sur les nouvelles dispositions de la politique familiale 18
5. Les travaux en cours le 31 mars 1997 18
6. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale 19
- 6.1 Les activités publiques 19
- 6.2 Les activités médiatiques 20
- 6.3 La participation à des colloques et à des conférences 20
- 6.4 La participation à des comités de travail 21
- 6.5 Le bulletin d'information du Conseil 21
- 6.6 Traductions 21
7. Le Centre de documentation 21

Annexe

- Les publications du Conseil de la famille 23

En guise d'introduction

Ce 9^e rapport annuel est élaboré dans un contexte d'intense fébrilité. Les activités du Conseil de la famille en 1996-1997 ont été réalisées, en effet, dans le cadre d'une grande mouvance, d'annonce de nombreux changements et d'une bonne dose d'incertitudes et de questionnements.

Devant l'incessante insécurité sociale et économique des familles, les réflexions du Conseil sur l'appauvrissement des familles ont voulu les rendre présentes au Sommet socio-économique, elles qui sont des moteurs incontournables de l'économie et de toute la vie sociale.

Toutefois, un événement déclencheur, un moment majeur pour les familles québécoises, est survenu au cours de ce Sommet sur l'emploi et l'économie d'octobre 1997. À la surprise générale, le Premier ministre annonce trois nouvelles dispositions de la politique familiale, trois mesures qui viennent changer profondément le soutien socio-économique des familles et, partant, l'univers des parents et des enfants. Trois mesures d'une ampleur telle que les impacts sont encore en évaluation tant du côté gouvernemental que du côté des parents, premiers concernés.

Le Conseil a participé à sa manière à ce débat. À la demande, en décembre 1995, de la ministre responsable de la Famille, un Avis venait d'être présenté sur l'éventualité d'une politique de la petite enfance où les parents consultés ont signalé majoritairement qu'ils demandaient choix et soutien dans le cadre des services disponibles pour leurs enfants.

À l'invitation de la Commission parlementaire des affaires sociales, le mémoire du Conseil sur la réforme de la Sécurité du revenu a été l'occasion de souligner des impacts surprenants et imprévus de l'allocation unifiée pour enfants.

Le Conseil s'est prononcé ensuite sur la médiation préalable en matière familiale à l'invitation de la Commission parlementaire des Institutions. Ce dossier prend du retard et le Conseil a encouragé le gouvernement à aller de l'avant.

De plus, le Conseil a analysé un phénomène qui mérite notre préoccupation pour l'avenir. Avec des collaborateurs et des collaboratrices, il a rendu publiques des réflexions sur la stabilité des couples-parents. Il a osé, avec d'autres, lever le voile sur des situations qui entraînent trop souvent tristesse, détresse et pauvreté, pour les adultes comme pour les enfants.

Ce rapide bilan des activités relatées dans ce rapport se termine à un moment important : l'impact des trois nouvelles dispositions de la politique familiale est encore incertain alors que des parents cherchent toujours, personnellement ou par leurs associations, à faire reconnaître leur point de vue sur ces mesures.

Le Conseil demeure toujours convaincu que la politique familiale est une politique de concertation avec tous les groupes et avec toutes les instances politiques pour mieux soutenir les parents du Québec dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités envers les enfants. Dans un cadre de partenariat avec les parents, cette politique familiale a un rôle essentiel à jouer dans notre société où les hommes, les femmes et les enfants aspirent à devenir un pays, une nation.

Le Conseil lui-même, comme organisme, n'a pas été exempté dans cette mouvance. En effet, en l'espace de douze mois, le Conseil est passé sous la responsabilité de trois ministres titulaires : la présidente du Conseil du trésor devenue par la suite ministre des Finances, le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration et, finalement, la ministre de l'Éducation et de la Famille. Au cours des douze derniers mois, le Conseil de la famille a été placé, au gré des déclarations, sur la route de la fusion, de la disparition ou de la transformation !

Dans cet environnement incertain, le Conseil a tenté de maintenir le cap de la continuité et de la stabilité. Les familles, les parents et les enfants auront été au cœur de ses préoccupations. Il sera aisé de le constater à la lecture de ce rapport.

Tout ce travail n'aurait pas pu se réaliser sans la fidélité, la constance, la patience et le dévouement des membres bénévoles du Conseil, membres qui sont demeurés en fonction malgré un mandat échu depuis plus de deux ans, trois ans pour certains d'entre eux. Tous les employés et toutes les employées du Conseil doivent être remerciés également pour leur foi en la cause familiale et pour la qualité de leur travail. Aux uns et aux autres, je veux rendre hommage.

Une seule chose reste certaine : le paysage familial québécois est changé et est susceptible de changer encore. Le Conseil de la famille saura être pré-

sent à toutes ces transformations et tentera, à sa manière, d'être parole d'enfants et de parents en partenariat, dialogue et collaboration avec eux et avec les organismes qui les représentent pour ainsi mieux conseiller le gouvernement et les autres milieux responsables du bien-être des familles et des enfants.

Le président

Bernard Fortin

I- La présentation du Conseil de la famille

1. L'organisme

Le Conseil de la famille est un organisme créé en vertu d'une loi constitutive sanctionnée le 1^{er} juin 1988 et mise en vigueur le 28 septembre 1988.

Depuis janvier 1996, le Conseil relevait du Ministre délégué aux Relations avec les citoyens, M. André Boisclair. Ce rattachement fut précisé par un changement à l'article 27 de la Loi sur le Conseil de la famille à l'intérieur de la Loi créant le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, en juin 1996.

Le 4 décembre 1996, le gouvernement confie la responsabilité de la Famille à la Ministre M^{me} Pauline Marois qui exerce conséquemment les fonctions du Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à l'égard de l'application de la Loi sur le Conseil de la famille (L.R.Q., c. C-56.2).

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil de la famille représente la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants ainsi que celle des milieux et des institutions concernés par les questions familiales.

2. Le mandat du Conseil

Le mandat principal du Conseil de la famille consiste à conseiller la Ministre sur toute question d'intérêt familial. Organisme d'étude, de recherche et de consultation, il veut être attentif aux besoins des familles pour rendre compte au gouvernement de la réalité vécue par les familles québécoises au moment de la révision, de l'élaboration ou de l'adoption d'une politique ou de programmes qui ont des incidences sur la famille.

Son champ de préoccupation est large et couvre tous les secteurs où la vie familiale se manifeste. Il adopte une vision horizontale de la réalité familiale pour permettre l'amélioration de la qualité de vie des familles et du soutien aux parents dans leurs responsabilités.

Le Conseil rejoint en conséquence les autres responsables sociaux du support aux parents que sont les milieux municipaux et scolaires ainsi que le monde du travail.

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil peut :

- 1° recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question d'intérêt familial et faire rapport à la Ministre ;
- 2° saisir la Ministre, sous forme d'avis, de toute question d'intérêt familial qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations ;
- 3° après consultation de la Ministre, effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- 4° fournir de l'information au public sur toute question d'intérêt familial.

Il doit aussi donner son avis à la Ministre sur toute question ou projet d'intérêt familial qu'elle lui soumet. Tous les Avis du Conseil sont transmis à la Ministre qui doit les rendre publics dans un délai d'au plus 60 jours. Il peut former des comités pour l'étude de questions particulières et s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur.

Le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

3. Les membres du Conseil

Le Conseil de la famille est formé de onze membres provenant de divers milieux socio-économiques. Ils sont nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ministre, après consultation des associations et des groupes familiaux et auprès des milieux et des institutions concernés par l'intérêt familial.

La durée du mandat des membres du Conseil est de trois ans, celle du président de cinq ans. Leur mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

La directrice adjointe de la sous-ministre adjointe chargée du Secrétariat à la famille a été désignée par la Ministre pour siéger au Conseil. Elle n'a cependant pas le droit de vote.

Également, le Secrétaire général du Conseil siège au Conseil, mais sans droit de vote.

En dépit des postes vacants et de la fin de tous les mandats des membres à l'exception de celui du président, le gouvernement n'a pas encore procédé cette année aux nominations requises par la loi.

En conséquence, le Conseil de la famille est constitué des membres suivants au 31 mars 1997 :

Membres	Nomination
FORTIN, Bernard, Président Charlesbourg	1988-1998
TESSIER, Monique, Vice-présidente Chef de service en adaptation sociale Régie régionale de Montréal-Centre Montréal	1992-1995
FITZPATRICK, Joan K. Conseillère pédagogique à la retraite Commission des écoles protestantes du Grand Montréal Westmount	1992-1995
GEORGE, Kenneth Commissaire du Mouvement pour une école moderne et ouverte à la C.É.C.M. Montréal	1992-1995
GIRARD, Suzanne Coordonnatrice des programmes d'équité en matière d'emploi Banque Nationale du Canada Longueuil	1991-1994
JEDWAB, Jack Directeur général Congrès juif canadien Montréal	1991-1994
LACASSE, Jean-Pierre Directeur général du Carrefour Adaptation Québec Shannon	1991-1994
<i>Membre désignée</i>	
PLANTE, Annette Directrice adjointe, Secrétariat à la famille	
<i>Secrétaire général</i>	
LAMOUREUX, Jean-Pierre Charlesbourg	

4. Les ressources humaines

Le Conseil de la famille s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique qui voit à réaliser les études et les recherches ainsi qu'à offrir le soutien professionnel requis par les travaux du Conseil.

La direction du Conseil est assumée par le président qui en est le porte-parole officiel. Il voit à la mise en œuvre de ses décisions. Le secrétaire général, sous l'autorité du président, agit à titre de secrétaire du Conseil et en administre le budget ainsi que les ressources matérielles et humaines.

Outre le président qui agit dans sa fonction à plein temps, six postes permanents sont autorisés pour les ressources humaines du Conseil. En raison du départ assisté à la retraite de la secrétaire principale, son poste a été aboli. M^{me} Louise Girard la

remplace par ailleurs grâce à un prêt de service du Secrétariat à la jeunesse. Au 31 mars 1997, la permanence du Conseil est donc formée des personnes suivantes :

— M. Jean-Pierre Lamoureux	secrétaire général
— M. Jean-Guy Darveau	analyste-conseil
— M ^{me} Ginette Decoste	analyste-conseil
— M. Bernard Marier	analyste-conseil
— M ^{me} Louise Girard	secrétaire principale
— M ^{me} Céline Gariépy	agente de secrétariat
— M ^{me} Suzanne Lamy	technicienne en documentation

Dans le cadre de sa maîtrise en administration publique de l'Énap, le Conseil a accueilli, du 15 avril au 26 juillet 1996, M. Alain Chan-Kouan dont les travaux ont porté sur une *Évaluation exploratoire de la reconnaissance sociale et financière du travail au foyer*.

De plus, le Conseil a pu bénéficier des services de M. Ian Rahn, à l'été 1996, comme étudiant de niveau universitaire pour réaliser quelques traductions de travaux du Conseil (voir section 6.6.)

5. Les ressources financières et matérielles

Le budget du Conseil de la famille est compris en 1996-1997 dans le budget du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, programme 01, élément 05.

Cat.	Catégories	Budget \$	Budget modifié \$	Dépenses \$
	Traitements	429 400	415 036	414 317,19
01	Traitements	429 400	415 036	414 317,19
	Fonctionnement	192 300	175 940	156 301,56
03	Communications			71 225,41
04	Services			17 723,85
05	Entretien			581,95
06	Loyers			61 581,26
07	Fournitures			4 709,09
08	Équipements			480,00
	Capital	2 000	15 300	14 397,00
	Total	623 700	606 281	585 015,75

Les bureaux du Conseil sont logés au 875, Grande Allée Est, 3^e étage, à Québec.

II– Les activités du Conseil en 1996-1997

En 1996-1997, le Conseil a tenu quatre réunions officielles ainsi qu'un comité plénier à l'occasion d'une rencontre de consultation avec le mouvement familial. Au cours de l'année, il a transmis trois Avis, en plus d'avoir publié, dans le cadre du Sommet socio-économique d'octobre 1996, une réflexion sur l'appauvrissement des familles. Il a aussi produit un document de réflexion sur la stabilité des couples-parents. Il a enfin publié deux numéros de son Bulletin d'information.

1. Les réunions du Conseil

Le 17 mai 1996, les membres du Conseil de la famille se réunissent pour leur 53^e réunion, à Montréal. Ils reçoivent, à cette occasion, les résultats préliminaires de la consultation menée auprès des parents concernant leurs attentes par rapport à une éventuelle politique de la petite enfance. Devant l'intérêt de ces consultations, les membres décident alors de produire un avis à ce sujet. Ils poursuivront aussi leurs réflexions sur la pauvreté des familles en attendant la publication du livre vert sur la réforme de l'aide sociale. Ils adoptent le rapport annuel 1995-1996 et reçoivent les projets de chapitres sur la stabilité des couples-parents.

C'est au cours de cette réunion que les membres rencontrent le ministre, M. André Boisclair, qui les saisit de son projet de loi créant le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Les membres discutent de l'importance de la prise en compte de toutes les réalités familiales et s'inquiètent du sort réservé à la politique familiale si elle était réduite aux seules dimensions des relations intergénérationnelles.

La 54^e réunion du Conseil a lieu à Montréal le 24 septembre et est consacrée à l'adoption de textes. Ainsi, le projet d'avis sur une éventuelle politique de la petite enfance est agréé après l'indication de modifications à apporter aux recommandations. Puis, il est décidé de publier une réflexion sur l'appauvrissement des familles en vue de la tenue prochaine du Sommet socio-économique où les familles ne sont pas représentées. Enfin, les membres autorisent la publication du Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents.

Au cours de la 55^e réunion qui se tient le 11 décembre 1996 à Montréal, les membres prennent connaissance d'une réflexion préliminaire sur l'économie sociale et les familles. Ils sont informés des nouveaux éléments de la politique familiale et décident

d'organiser une consultation du mouvement familial sur cette matière. Ils acceptent de répondre à l'invitation du ministre de la Justice de produire un mémoire sur son projet de loi instaurant notamment la médiation familiale préalable. Ils indiquent à cet effet leur position favorable et précisent les arguments à développer. Ils décident enfin de consacrer des ressources à la diffusion du recueil de réflexions et à l'organisation d'activités pour assurer une discussion publique sur la stabilité des couples-parents.

La 56^e réunion est consacrée à l'adoption des deux mémoires destinés à être présentés en Commission parlementaire. Elle a lieu le 17 janvier 1997 à Montréal. Après avoir souhaité recevoir un premier éclairage sur la question du suicide en rapport avec son impact sur les membres de la famille, les membres adoptent d'abord le mémoire sur la médiation familiale préalable, mesure qu'il a toujours préconisée compte tenu de ses effets bénéfiques sur le respect des responsabilités parentales à la suite d'une rupture d'union quand il y a des enfants. Ils acceptent aussi, après de profondes discussions, le mémoire sur la réforme de la sécurité du revenu. Le Conseil consacre son propos principalement à l'allocation unifiée pour enfants et exprime sa crainte devant l'emphase placée sur la lutte à la pauvreté au détriment de l'aide économique à l'ensemble des familles et devant les lacunes de l'aide réservée à certaines familles.

La 57^e réunion du Conseil se déroule le 5 février 1997 à Montréal et, constituée en comité plénier, accompagne une rencontre d'information et de consultation avec les représentants du mouvement familial sur les nouvelles dispositions de la politique familiale annoncées récemment par le Premier ministre et la Ministre responsable de la Famille, M^{me} Pauline Marois. Après la séance d'information, des ateliers de discussion sont tenues principalement autour de l'allocation unifiée pour les enfants, des services éducatifs et à la petite enfance et des considérations générales de ces nouvelles dispositions. Un compte rendu de cette rencontre a été produit par la suite au bénéfice de la Ministre et des participants du mouvement familial.

2. Les Avis du Conseil

Produits de sa propre initiative ou requis par la Ministre, les Avis sont les principales réalisations officielles d'un Conseil. Trois Avis formels ont été réalisés en 1996-1997.

2.1 Choix et soutien ... telles sont les exigences des familles québécoises au regard d'une éventuelle politique de la petite enfance

Le Conseil de la famille publie au début du mois de décembre un Avis traitant des services à la petite enfance. Intitulé *CHOIX ET SOUTIEN ... telles sont les exigences des familles québécoises au regard d'une éventuelle politique de la petite enfance*, cet Avis est le fruit d'une consultation menée par le Conseil auprès de parents de jeunes enfants et de porte-parole d'organismes familiaux. Cette dernière a été menée au début de l'été 1996 à la demande de Mme Pauline Marois en décembre 1995, alors qu'elle était ministre responsable de la Famille. Cet Avis peut éclairer le projet actuel du gouvernement sur le développement des services à la petite enfance.

La diffusion de cet Avis coïncide en effet avec la manifestation d'un intérêt gouvernemental accru à l'égard des plus jeunes citoyens de notre société et marque l'aboutissement d'une réflexion depuis longtemps amorcée par le Conseil. Du côté gouvernemental, qu'il suffise de mentionner l'annonce de nouvelles mesures familiales par le Premier ministre du Québec lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne dernier. Quant au Conseil de la famille, rappelons qu'il a produit, depuis quelques années déjà, un certain nombre d'Avis, d'études ou de documents de réflexion portant notamment sur la place des enfants dans notre société ou encore sur les services de garde ou sur l'éducation des enfants. Le moment était donc venu de faire écho à cette préoccupation constante des membres du Conseil de la famille qu'est la petite enfance et de produire un document particulier présentant le point de vue des familles sur une éventuelle politique destinée à leurs tout-petits.

Dans la première partie de son Avis, le Conseil présente l'opinion d'une centaine de parents sur le soutien qu'ils reçoivent en fonction de la présence de jeunes enfants. De façon unanime, les personnes consultées considèrent que les services offerts par le gouvernement et son réseau de même que par les organismes communautaires sont absolument nécessaires pour le bien-être des enfants et des familles de même que pour le devenir de la société dans son ensemble. S'ils sont essentiels, les services de garde, les programmes préscolaires, les soins offerts par le réseau de la santé de même que le soutien financier de l'État ne sont pas pour autant exempts de problèmes. Les parents consultés déplorent par exemple le peu d'accessibilité de certains services, le manque de cohérence et de complémentarité dans les actions posées envers les tout-petits ainsi que l'insuffisance du soutien financier qui leur est consenti. Il est donc temps, selon les parents, de revoir notre façon de

faire à l'égard des jeunes enfants. Mais attention, préviennent les mères et les pères de famille : l'État ne doit surtout pas empiéter sur la compétence parentale par la mise en place de programmes obligatoires (comme la scolarisation précoce ou l'évaluation systématique des enfants en bas âge) à l'ensemble des familles québécoises. Les parents ne doivent surtout pas être exclus des décisions prises par le gouvernement dans l'«intérêt de l'enfant».

Dans la deuxième partie de son Avis, le Conseil de la famille rapporte les souhaits exprimés par les parents au sujet d'une éventuelle politique de la petite enfance. Ils réclament une plus grande cohérence ou une flexibilité des services qui leur sont offerts : ils ne veulent plus qu'eux-mêmes ou leurs enfants fassent les frais du passage d'un réseau à un autre (de la garderie à la maternelle par exemple). Ils tiennent de plus à avoir, facilement, une information complète sur le soutien qu'ils peuvent obtenir en leur qualité de parents de jeunes enfants : l'idée d'un guichet unique est ainsi mise de l'avant. Enfin, et surtout, ils désirent être en mesure d'exercer un choix parmi les services en place. Quels que soient la nature de l'aide ou le réseau qui la dispense, les parents ne veulent plus se faire imposer un programme plutôt qu'un autre, ni se voir dicter une façon d'agir au regard de laquelle ils n'ont pas de contrôle. Ils souhaitent exercer leur compétence, décider de ce qui convient le mieux à leurs enfants et, par la suite, être soutenus par des mesures adéquates. Et à ce sujet, un soutien financier plus consistant apparaît comme un réclameur fort légitime, tout comme, d'ailleurs, une reconnaissance tangible des organismes communautaires œuvrant par et pour les familles.

Pour leur part, les organismes familiaux réclament fortement une politique des services à la petite enfance, et le Conseil de la famille rend compte de leur point de vue dans la troisième partie de son Avis. Globale et en fonction des besoins des parents, une politique de la petite enfance représente pour eux l'occasion de réaménager le soutien aux familles en harmonisant les mesures déjà existantes, en suscitant le partenariat et en innovant afin de mieux répondre aux besoins des parents. Tout comme les mères et les pères consultés à titre individuel, les porte-parole des organisations familiales considèrent que la consolidation des services actuels est de loin préférable à tout nouveau développement. Le Québec dispose déjà de nombreux services à la petite enfance a-t-on répété au Conseil à maintes reprises : il est grand temps de les articuler en fonction des premiers responsables des enfants que sont leurs parents.

Au terme de sa consultation, le Conseil de la famille convient également de la nécessité de définir

un projet significatif et articulé visant à assurer aux enfants d'âge préscolaire et à leurs familles tout le soutien cohérent que leur situation commande. Il réaffirme qu'il n'y a pas lieu, pour l'État, de développer des services à la petite enfance en ignorant la responsabilité première des parents.

L'Avis souligne toutefois que, pour être réaliste, un tel projet de société doit tenir compte des ressources disponibles. Nul n'est besoin de rappeler que le contexte économique actuel ne permet plus un développement tout azimut de programmes et de services. Un choix doit donc être fait, des priorités établies. En ce sens, les familles avec de jeunes enfants doivent être les bénéficiaires d'une attention particulière de la part de l'État. Et parmi celles-ci, il faut continuer à cibler les plus vulnérables, celles dont les conditions économiques et sociales risquent d'entraver le développement harmonieux de l'enfant.

Finalement, le Conseil de la famille considère qu'il appartient à toutes les composantes de notre société, des célibataires sans enfant aux riches multinationales, de partager, en fonction de leurs revenus respectifs, les coûts des services offerts aux plus jeunes. À maintes reprises lors de ses études et de ses Avis antérieurs, il a ainsi évoqué la nécessité de revoir la fiscalité familiale : de profondes transformations économiques sont requises afin de procéder à une plus juste redistribution de la richesse collective. Les familles ne retirent pas une reconnaissance à la mesure de leur contribution à la société.

Compte tenu de ces considérations et en se fondant sur les témoignages entendus lors de ses consultations, le Conseil de la famille formule, en dernière partie de son Avis, huit recommandations visant à orienter le gouvernement dans son action à l'égard des jeunes enfants et de leurs familles. Pour que la famille et ses enfants se portent bien, conclut le Conseil, il faut y consacrer les ressources requises. Prendre soin de la famille, insiste-t-il, c'est assurer notre avenir collectif.

2.2 La médiation familiale préalable

Le Conseil de la famille a été invité par les membres de la Commission parlementaire des Institutions à présenter, le 30 janvier dernier, un mémoire sur le projet de loi 65, *Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce code*.

Pour le Conseil, le dossier de la médiation n'est pas nouveau. Dès ses débuts en 1989, il faisait déjà l'objet de ses premières recommandations au gouvernement. Il insistait alors sur la nécessité de procurer à tous les couples-parents qui envisagent une rupture des services de médiation gratuits et accessi-

bles partout au Québec, offerts dans un cadre professionnel multidisciplinaire et où la dynamique familiale serait prise en compte. À l'occasion d'autres dossiers thématiques telles la recomposition familiale, la perception des pensions alimentaires et l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants, le Conseil a réitéré sa conviction que les services de médiation familiale, notamment à cause de leur caractère non confrontant, étaient indispensables aux pères et aux mères en processus de rupture, qu'ils soient mariés ou en union de fait.

Lors des consultations qu'il effectue régulièrement, le Conseil a constaté que la conjugalité des couples-parents n'est pas suffisamment soutenue et aidée. En ce sens, il est convaincu que plusieurs situations problématiques trouveraient un dénouement plus heureux ou encore que l'escalade de difficultés serait minimisée, voire solutionnée, si les parents et les enfants avaient accès à des services d'entraide, d'aide professionnelle et de conciliation, à titre préventif, et cela, bien avant que ne se dessine une rupture conjugale.

En plus d'avoir évoqué, à plusieurs reprises, la nécessité de la médiation, le Conseil a aussi souvent entretenu ses auditoires de la stabilité familiale dans une perspective de nécessaire continuité des liens parent(s)-enfant(s). À preuve, la récente publication du *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents*, un ouvrage collectif où plusieurs auteurs, invités à amorcer un débat public, s'expriment sur le sujet.

Le Conseil est donc d'accord avec le projet de loi présenté. Il se rend compte avec plaisir que la recommandation qu'il a plusieurs fois formulée relativement à l'accessibilité gratuite aux services de médiation à l'ensemble de la population pourra enfin se réaliser. Il estime que le projet de loi contribuera de façon significative à réduire ou minimiser la judiciarisation de la rupture des parents. Le rôle dévolu dorénavant au greffier spécial y contribuera très certainement, sans toutefois banaliser cette démarche lourde de conséquences. Il croit aussi que le fait de rendre obligatoire la mesure soit nécessaire pour permettre de protéger les droits des enfants. Car l'obligation dont il est question ici n'en n'est pas une de résultat. Il apparaît également au Conseil que les exemptions prévues par le projet de loi, dont les motifs sont liés à la violence, à la capacité des parties ou à la résidence hors Québec, seront suffisantes pour prévoir les situations plus délicates et conflictuelles. Quant à la sanction prévue pour ceux qui ne se conformeraient pas à cette étape que constituera à l'avenir la médiation pour les couples-parents qui ne s'entendent pas, le paiement de tous les dépens semble juste pour les membres du Conseil.

Le Conseil recommande alors l'adoption du projet de loi tel que présenté et d'instaurer des services d'aide, d'entraide et de conciliation pour les couples-parents qui rencontrent des difficultés dans l'un ou l'autre des aspects de leurs responsabilités, de manière à faire diminuer le nombre de ceux et celles qui décident de rompre leur union. Il recommande enfin de préciser, dans la publicité adressée aux justiciables à la suite de l'adoption du projet de loi, que ces mesures s'adresseront aussi bien aux parents en union de fait qu'à ceux qui sont mariés.

2.3 La réforme de la Sécurité du revenu

Devant les membres de la Commission parlementaire des affaires sociales, Commission qui étudiait le Livre vert portant sur la réforme de la sécurité du revenu, les propos du Conseil ont porté principalement sur l'impact de l'allocation unifiée pour enfants sur les familles et sur la nécessité de tenir compte de la dimension familiale pour que l'intégration au marché du travail soit plus efficace.

Avec l'allocation unifiée pour enfants telle que projetée, le Conseil estime que plusieurs familles monoparentales et biparentales à l'aide sociale recevront moins pour leurs enfants que dans le régime actuel. Cette réduction dans le budget de ces familles s'ajoutera aux coupes déjà effectuées depuis avril dernier et à d'autres annoncées par le Livre vert, comme celle de la disparition graduelle du barème de non-disponibilité. Il y a le risque d'augmenter la détresse de ces familles. On peut penser qu'il sera plus difficile de motiver ces parents à s'engager dans un processus d'insertion professionnelle ou de recherche d'emploi.

Avec l'allocation unifiée pour enfants, le Conseil évalue que les familles à faible revenu seront gagnantes mais certaines moins que d'autres, particulièrement celles ayant des enfants âgés de moins de six ans, en raison de la disparition de l'allocation à la naissance et de l'allocation pour jeunes enfants. Il ne semble pas équitable que ces familles reçoivent moins parce qu'elles ont de jeunes enfants.

Selon ce que l'on sait avec la prestation unifiée, les allocations plus élevées versées aux familles pauvres seront financées exclusivement par les familles à revenu moyen et élevé ayant des enfants à charge. Est-ce uniquement à ces familles de contribuer, questionne le Conseil ?

Avec l'abolition du barème de non-disponibilité, le Conseil trouve que plusieurs mères se sentiront obligées de se préparer au marché du travail et, éventuellement, d'aller travailler pour supplémenter leurs revenus. Le Conseil pense que leur insertion professionnelle se ferait plus facilement si elles recevaient du soutien de la famille et de la communauté.

En outre, le Conseil croit qu'il est essentiel que les agents d'aide sociale adoptent un type d'accueil approprié ainsi qu'une approche familiale dans leurs interventions, pour favoriser l'intégration en emploi des familles et aussi les supporter dans l'accomplissement de leur rôle parental.

En conséquence, le Conseil de la famille recommande, entre autres :

- qu'à la suite de l'analyse des diverses situations familiales, le gouvernement corrige les iniquités constatées, s'il y a lieu ;
- que les agents d'aide sociale, qui seront en quelque sorte la porte d'entrée de la réforme, soient sensibilisés aux besoins des familles et à leur dynamique et, qu'à cette fin, ils reçoivent une formation adéquate ;
- que les centres locaux d'emploi recourent aussi à l'expertise des groupes communautaires qui s'occupent des familles ;
- qu'une réforme en profondeur de la fiscalité et de la taxation soit entreprise pour rendre justice à toutes les familles et reconnaître la prise en charge des enfants dans notre société.

3. Documents de réflexions

À partir des travaux du Conseil et de ses consultations, les membres retiennent des préoccupations qui les animent et les mobilisent. Sans constituer toujours des avis, leurs propos sont parfois publiés sous la forme de documents de réflexions susceptibles d'alimenter la discussion ou d'éclairer les débats publics qui meublent l'actualité politique et administrative des familles. Deux de ces documents ont été publiés en 1996-1997.

3.1 L'appauvrissement des familles

En octobre 1996, le Conseil de la famille publiait un document de réflexion intitulé *L'appauvrissement des familles dans un contexte d'insécurité* dans le but de sensibiliser la population et les décideurs à l'impact familial des décisions que le gouvernement pourrait prendre à la suite du deuxième Sommet socio-économique. Ces réflexions se sont révélées fort pertinentes, presque prémonitoires, et ont servi de base aux interventions officielles que le Conseil a faites depuis ce temps.

Le Conseil observait que, depuis avril dernier, plusieurs coupes avaient été effectuées dans les prestations d'aide sociale des familles et il craignait que d'autres restrictions, comme l'élimination du barème de non-disponibilité, viennent possiblement s'ajouter avec la Réforme de la sécurité du revenu. Le barème de non-disponibilité permet actuellement aux mères d'enfants de moins de six ans, de ne pas

participer aux mesures d'intégration en emploi du ministère de la Sécurité du revenu, tout en recevant un montant de 100 \$ par mois.

Le Conseil indiquait que l'incitation au travail des mères assistées sociales résidait bien plus dans la création d'emplois et dans l'établissement de mesures de soutien qui favoriseraient l'intégration au marché du travail que dans l'élimination du barème de non-disponibilité. Il ajoutait que cela posait, en même temps, la question de la reconnaissance sociale du rôle parental qui était aussi un facteur clé dans le développement harmonieux de l'enfant.

Le Conseil présentait que le gouvernement allait annoncer l'instauration, à compter du 1er juillet 1997, d'une allocation unifiée pour enfants donnant ainsi suite à la recommandation des rapports Bouchard et Fortin. Celle-ci regrouperait toutes les allocations familiales québécoises de même que la portion de la prestation d'aide sociale couvrant les besoins des enfants. Les objectifs de la nouvelle allocation seraient de couvrir la totalité des besoins essentiels des enfants de familles à faible revenu et de favoriser l'intégration au marché du travail de leurs parents. Elle serait établie en fonction du revenu des parents.

Dans son document de réflexion, le Conseil soulignait craindre, principalement, que les allocations plus élevées versées aux familles pauvres soient financées exclusivement par les familles à revenus moyen et élevé.

Le Conseil convenait enfin que de nombreux emplois pouvaient être créés dans le secteur de l'économie sociale, mais il lui semblait que l'une des premières tâches à réaliser dans ce domaine était de mieux soutenir financièrement les organismes communautaires et familiaux qui ont fait beaucoup au cours des dernières années et qui continuent de le faire, pour améliorer les conditions de vie des familles et les soutenir à divers cycles de leur vie.

Le Conseil ajoutait que les emplois créés aideraient à réduire le chômage, favoriseraient l'intégration au travail des parents assistés sociaux et permettraient aussi à de nombreuses familles de recevoir des services. Le Conseil suggérait que les travailleuses et les travailleurs qui desserviront les familles reçoivent obligatoirement une formation qui les sensibilise aux besoins des familles et à leur dynamique.

En conclusion, le Conseil rappelait que toutes les familles étaient touchées par les différentes restrictions budgétaires car elles sont le lieu où se répercutent toutes les conséquences des réformes publiques. Il déplorait enfin qu'elles ne soient pas là autour de la table du Sommet pour faire valoir leurs responsabilités et leurs fonctions.

3.2 La stabilité des couples-parents

Le Conseil de la famille a publié, en décembre dernier, un *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents* qui permet de jeter un regard multidisciplinaire et accessible sur les causes, les conséquences et les enjeux engendrés par le phénomène de l'instabilité des couples-parents et des familles. Le but premier de cet ouvrage est de susciter une discussion sociale large et d'envisager des pistes d'avenir pour une meilleure solidarité avec les familles. Le Conseil a osé ouvrir la piste ... pour qu'on en parle! Il a osé avec 16 personnes qu'il remercie vivement:

- **Jean-Marie Boisvert et Madeleine Beaudry**
Université Laval
- **Johanne Boisvert**
Services à la famille, Saint-Hyacinthe
- **Jacques Dufresne**
Journal L'Agora
- **Ariane Émond**
Journaliste et écrivaine
- **Gilles Forget**
RRSSS Montréal-Centre
- **Madeleine Grenier-Laperrière**
Travailleuse sociale
- **Solange Lefebvre**
Université de Montréal
- **Josiane Le Gall**
Université de Montréal
- **Michel Lemieux**
Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- **Nicole Marcil-Gratton**
Université de Montréal
- **Claude Michaud**
Université d'Ottawa
- **Danielle Morneau**
Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec
- **Pierre Noreau**
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- **Luc Phaneuf**
Collège Jean De Brébeuf
- **André Turmel**
Université Laval

Cette réalité de la stabilité ou de l'instabilité des couples-parents est taboue au Québec, observe le Conseil. On l'évoque avec grande pudeur et réel respect des personnes, et cela est sans doute correct. Le rôle du Conseil de la famille a consisté par ailleurs

à faire remonter cette question à notre conscience individuelle et collective, car il y a trop de souffrances et de séquelles conséquentes aux ruptures de couples. Pour une histoire heureuse de séparation des parents, il y a combien de drames et de tiraillements sans fin? Le Québec est le champion des divorces et des séparations. Il y a des coûts financiers impliqués, il y a aussi des coûts humains énormes qui ne sont que rarement comptabilisés. Le sujet méritait donc qu'on s'y attarde et c'est la diversité des points de vue qui a été privilégiée. La variété des réflexions, des styles et des tons est donc voulue, provoquée en quelque sorte, pour faire ressortir les dilemmes inhérents à cette question multiforme. On y trouve des perceptions, des chiffres, des diagnostics, des témoignages, des cris du cœur, des analyses, des émotions ...

Pour plusieurs, cette instabilité des couples-parents n'est pas étonnante devant l'absence d'un discours moral sur les comportements des adultes et la vie de famille ou devant les attaques qui assaillent la famille au plan des valeurs véhiculées par les médias, des aspirations sociales individuelles, de l'exigence de performer, des difficultés économiques, des problèmes de communication entre les hommes et les femmes, des défis liés à l'éducation des enfants...

Pour d'autres, cette instabilité incombe aux personnes qui mettent la priorité sur la satisfaction de leurs besoins individuels et sur leur bien-être émotif, qui manifestent un refus de l'engagement, qui sont malhabiles dans les relations entre les hommes et les femmes, qui montrent leur incapacité de respecter leurs responsabilités à long terme comme l'exigent la vie de couple et l'éducation des enfants.

Les solutions proposées par les auteurs sont à l'avenant. Les uns suggèrent un soutien plus favorable de la part de l'État, une reconnaissance collective plus marquée à l'égard des parents pour les valoriser dans leur rôle et les seconder dans l'exercice de leurs fonctions, une meilleure protection des institutions dont celle du mariage. Les autres recommandent, tout en faisant un appel au calme, l'apprentissage à une meilleure communication interpersonnelle, à l'art du compromis et au respect des engagements qui commandent d'inscrire la vie familiale sous le signe de la durée.

Ces deux approches ne sont quand même pas irréductibles! Ne seraient-elles pas tout simplement complémentaires et indispensables?

Maintenant que le dialogue est amorcé par le contenu de ce recueil, c'est à un débat sur la stabilité des couples-parents que le Conseil de la famille convie toutes celles et tous ceux qui, au Québec, ont le souci de l'avenir de la famille, du bonheur des couples-parents, de l'intérêt des enfants et de

l'harmonie sociale dans notre ère de changements. Les parents, les chercheurs, les décideurs politiques, les intervenants professionnels et communautaires, les représentants des forces vives du Québec doivent contribuer à cette discussion éthique.

4. Autres travaux

En cours d'année, outre les nombreuses communications qu'il a faites et les réponses qu'il a apportées aux demandes de renseignements qui lui arrivent, deux autres travaux du Conseil méritent d'être signalés.

4.1 Lettre au ministre délégué aux Relations avec les citoyens sur le projet de loi créant le ministère

Après avoir rencontré le Ministre, les membres du Conseil lui ont formulé sous forme de lettre le 7 juin 1997, leur point de vue sur le mandat du nouveau ministère et sur l'importance de la prise en compte des réalités familiales.

Dans sa lettre, le Conseil rappelle que la famille forme la première cellule sociale et que l'appartenance à une famille précède toute appartenance collective. Elle est, en fait, le ferment de la citoyenneté. Aussi, trouve-t-il que l'accent placé en priorité dans le projet de loi sur les relations et les solidarités intergénérationnelles ne suffit pas à tenir lieu d'une politique de soutien aux parents.

4.2 Compte rendu d'une séance d'information et de consultation sur les nouvelles dispositions de la politique familiale

Le Conseil a renoué avec son habitude de rencontrer annuellement les représentants et les représentantes des groupes familiaux qui ont une action nationale ou interrégionale. Près de 55 personnes ont pu être informées le 5 février 1997 sur les nouvelles dispositions de la politique familiale et échanger en quatre ateliers de discussion.

Le compte rendu de cette rencontre a été rapidement produit en guise d'aide-mémoire pour la Ministre, les organismes familiaux et les membres du Conseil.

5. Les travaux en cours le 31 mars 1997

Trois chantiers d'activités sont ouverts au Conseil de la famille au moment de ce rapport annuel. D'abord, l'observation et le suivi de l'implantation des trois nouvelles mesures de la politique familiale: l'allocation familiale intégrée, les services de garde et services éducatifs à la petite enfance, l'assurance-parentale. Ensuite, la préparation d'activités de diffusion du Recueil de réflexions sur la stabi-

lité des couples-parents. Enfin, une réflexion préliminaire sur les familles face au suicide retient l'intérêt des membres.

6. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale

La participation du Conseil de la famille est souvent sollicitée pour la présentation de ses travaux, pour ajouter des considérations aux démarches d'organismes familiaux ou pour honorer des événements. Les membres du Conseil et du personnel tentent, dans la mesure du possible, de répondre à ces invitations pour promouvoir principalement l'approche familiale.

Le Conseil participe aussi à l'objectif de la diffusion et du transfert des connaissances dans le domaine de la recherche sur les familles en déléguant le secrétaire général au Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec qui voit, notamment, à l'organisation du 4^e Symposium de recherche sur la famille qui se déroulera en octobre 1997 à Trois-Rivières. Il participe également au Fonds FCAR pour un programme concerté de soutien à la recherche sur la famille ainsi qu'à un partenariat de recherche sur la mouvance des familles et les dynamiques intergénérationnelles subventionné par le CQRS pour la réalisation d'une programmation de recherche échelonnée sur deux années.

Voici un relevé de ces activités de communication et de promotion de l'approche familiale. Elles se répartissent en activités publiques lorsqu'il y a une prise de parole, en activités médiatiques et en participations à certains événements ou à certaines organisations. Un bulletin est aussi produit régulièrement pour diffuser de l'information sur les activités du Conseil.

6.1 Les activités publiques

Étude des crédits du Conseil de la famille à la Commission permanente des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 24 avril 1996 (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

Journée Simone-Paré, présentation publique de Reconnaître la dynamique familiale, Université Laval, Québec, le 3 mai 1996 (Bernard Fortin et Ginette Decoste).

Allocution, Prix média Gaston-Gauthier à Montréal, le 15 mai, à l'occasion de la journée internationale des familles 1996 (Bernard Fortin).

Participation aux assises nationales des États généraux sur l'éducation, Montréal, les 3 et 4 septembre 1996 (Bernard Fortin et Bernard Marier).

Présidence d'honneur et allocution lors de la création du Regroupement des Maisons de la famille inc., Québec, le 5 septembre 1996 (Jean-Pierre Lamoureux).

Allocution devant la Société Saint-Jean-Baptiste de la régionale de Québec, le 21 septembre 1996 (Bernard Fortin).

Publication de la réflexion du Conseil sur l'appauvrissement des familles, le 10 octobre 1996 par voie de communiqués.

Allocution lors de l'ouverture de la semaine de sensibilisation sur la personne handicapée mentale, Musée de la civilisation, Québec, le 13 octobre 1996 (Bernard Fortin).

Conférence «Reconnaître la dynamique familiale : des actions communautaires et professionnelles inspirées par le guide Penser et agir famille à la journée de formation «Mettre le parent dans le coup», Louiseville, le 31 octobre 1996 (Ginette Decoste).

Conférence devant le Club Richelieu, Limoilou, Québec, sur l'évolution de la famille au Québec, le 4 novembre 1996 (Bernard Fortin).

Conférence au VIII^e congrès de l'Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, Mont-Gabriel, le 8 novembre 1996 (Bernard Fortin).

Participation au Séminaire sur les politiques familiales organisé par le Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles à Québec. Conférence par M. Bernard Fortin sur l'existence et l'évolution de la politique familiale, et animation de la journée puis synthèse finale par Jean-Pierre Lamoureux. Participation de Bernard Marier, Jean-Guy Darveau et Ginette Decoste, le 21 novembre 1996.

Lancement de l'Avis «Choix et soutien ... telles sont les exigences des familles québécoises au regard d'une éventuelle politique de la petite enfance», et du «Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents» le 11 décembre 1996, à Montréal, et le 12 décembre 1996, à Québec (Bernard Fortin, Monique Tessier, Jean-Pierre Lamoureux et Bernard Marier).

Présentation d'un mémoire devant la Commission parlementaire des Institutions sur la Loi instituant la médiation préalable, Québec, le 30 janvier 1997 (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lamoureux et Ginette Decoste).

Présentation d'un mémoire devant la Commission parlementaire des affaires sociales sur la Sécurité du revenu, Québec, le 6 mars 1997 (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lamoureux et Jean-Guy Darveau).

6.2 Les activités médiatiques

Entrevue à la radio de Radio Canada, émission *Le Dépanneur* sur l'allocation unifiée, le 16 octobre 1996 (Jean-Pierre Lamoureux).

Entrevue à la radio de Radio-Canada, *Le Midi-quinze*, suite à la parution de l'Avis intitulé «Impact sur certains aspects de la réforme de la sécurité du revenu sur les familles», le 7 mars 1997 (Bernard Fortin).

Entrevue à CHRC, le 17 mars 1997, suite à la parution de l'Avis intitulé «Impact sur certains aspects de la réforme de la sécurité du revenu sur les familles», le 7 mars 1997 (Bernard Fortin).

6.3 La participation à des colloques et à des conférences

Participation à la conférence de presse de la Maison de la famille de Québec pour l'inauguration des services d'écoute téléphonique destinés aux aînés, le 1^{er} mai 1996 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à la remise des Prix de la famille, Montréal, le 15 mai 1996 (Bernard Fortin, Monique Tessier et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au Comité exécutif, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'Institut Vanier de la famille, Ottawa, les 23 et 24 mai 1996 (Bernard Fortin). Au Conseil d'administration (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à la préparation du contenu et des textes du Pré-forum mondial des jeunes, Jeunesse et Communication qui s'est tenu les 11, 12 et 13 septembre 1996, Montréal, mai et juin 1996 (Ginette Decoste).

Participation à l'Assemblée générale du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, Pointe-du-Lac, le 14 juin 1996 (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à la cérémonie d'inauguration de Télé-Québec, Québec, le 15 août 1996 (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au Séminaire sur des axes de recherche, Québec, le 13 septembre 1996 (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lamoureux, Bernard Marier, Jean-Guy Darveau, Ginette Decoste).

Participation au Séminaire sur les relations intergénérationnelles organisé par l'Institut Vanier de la famille, Ottawa, les 25 et 26 septembre 1996 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au Séminaire sur des axes de recherche, Québec, le 26 septembre 1996 (Bernard Fortin, Bernard Marier, Jean-Guy Darveau et Ginette Decoste).

Participation au X^e anniversaire de la Maison de la famille de la Rive Sud, Lévis, le 26 septembre 1996 (Bernard Fortin).

Présentation des rapports d'étape des recherches financées par le Fonds FCAR concerté sur la famille, Trois-Rivières, le 27 septembre 1996 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au lancement du Rapport final des États généraux sur l'éducation, Québec, le 10 octobre 1996 (Bernard Fortin).

Participation à la remise des Prix de l'Association des Centres-Jeunesses du Québec, Laval, le 18 octobre 1996 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au colloque *Les organismes communautaires pour un avenir rassurant* du Regroupement des organismes communautaires de la Rive Sud de Québec (ROC), Lévis, le 29 octobre 1996 (Ginette Decoste).

Participation au Sommet sur l'économie et l'emploi, Montréal, les 29, 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1996 (Bernard Fortin).

Participation au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation, Montréal, les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 1996 (Suzanne Lamy).

Participation au congrès de l'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec, Québec, les 15 et 16 novembre 1996 (Suzanne Lamy).

Participation à la Rencontre intersectorielle des partenaires du 3^e Plan d'action en matière familiale, Longueuil, le 18 novembre 1996 (Bernard Fortin).

Participation au Séminaire international sur la politique familiale organisé par le Secrétariat à la famille et l'Union internationale des organismes familiaux, Québec, les 2, 3 et 4 décembre 1996 (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lamoureux et Jean-Guy Darveau).

Participation à l'inauguration des nouveaux locaux de la Fédération des Unions de familles, à Saint-Lambert, le 16 janvier 1997 (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au lancement du Livre blanc sur les nouvelles orientations de la politique familiale, le 23 janvier par le Premier ministre et la Ministre responsable de la Famille (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lamoureux, Jean-Guy Darveau, Ginette Decoste et Bernard Marier).

Semaine de la francophonie et du français, au Musée de la civilisation de Québec, le 20 mars 1997 (Suzanne Lamy).

6.4 La participation à des comités de travail

Conseil d'administration de l'Institut Vanier de la famille (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité provincial sur le financement des organismes familiaux (Bernard Fortin).

Comité d'organisation pour la remise des deux Prix de la famille-média «Gaston-Gauthier» (Bernard Fortin).

Conseil d'administration, comité exécutif et comité du programme du Symposium du Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec, (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité de gestion du Fonds FCAR concerté sur la famille (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité directeur et membre du sous-groupe gouvernemental du Partenariat de recherche «Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles» (Jean-Pierre Lamoureux).

Pour répondre à la demande de participation du Conseil de la santé et du bien-être dans sa démarche devant mener à un Forum national sur le développement social, le président, M. Bernard Fortin, collabore au Comité des partenaires alors que les trois professionnels du Conseil l'ont fait pour l'élaboration des problématiques thématiques suivantes : socialisation, participation sociale et violence (Jean-Guy Darveau), intégration des personnes par l'emploi (Ginette Decoste), enfance-jeunesse et participation sociale (Bernard Marier).

6.5 Le bulletin d'information du Conseil

Le Conseil a publié deux numéros de son bulletin d'information intitulé *Si familles m'étaient contées*.

Deux fois par année maintenant, cette publication parfois empreinte d'humour, souvent sérieuse, cherche à vulgariser les enjeux actuels en matière de politique familiale. Ainsi, on y retrouve non seulement des articles sur les travaux du Conseil et des réflexions de la part des membres, mais aussi des suggestions de lecture et une chronique sur les initiatives d'organismes familiaux. Le bulletin du Conseil est tiré à 10 000 exemplaires.

6.6 Traductions

Grâce au Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants du niveau universitaire, un étudiant en traduction de l'Université d'Ottawa, M. Ian Rahn, a effectué la traduction en anglais de deux ouvrages du Conseil : *Recognizing Family Dynamics* et *The Art of Living Better in a Recombined Family*.

Ces deux publications sont donc maintenant disponibles aux interlocuteurs anglophones du Conseil, particulièrement aux intervenants et intervenantes qui œuvrent auprès des familles et de leurs membres.

7. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation renforce sa présence d'année en année sur la scène des milieux documentaires dont la thématique est orientée vers le domaine social. Accessible aux chercheurs, aux étudiants ainsi qu'au grand public, le Centre devient un lieu incontournable de la recherche documentaire dans le domaine de la famille.

Enrichi graduellement par des acquisitions annuelles, des dons et des échanges, la collection (monographies, documents officiels, périodiques, ouvrages de référence), offre une gamme de services propres à répondre aux besoins les plus raffinés de la recherche et de l'information : service de référence, recherche personnalisée, collection informatisée, périodiques et documents officiels, prêts entre bibliothèques (PEB), consultations sur place, consultations téléphoniques. Le Centre répond annuellement à plus de 200 demandes de recherches et à des dizaines de PEB, sans compter les consultations téléphoniques.

Pour continuer à soutenir et même devancer la recherche, le Centre de documentation compte entreprendre des démarches afin d'offrir des services de télé référence, entre autres par un accès possible à Internet qui ouvre une porte internationale à la recherche documentaire.

Annexe

Les publications du Conseil de la famille

Publications produites au 31 mars 1997 :

Avis

* *Avis du Conseil de la famille à la ministre de la Santé et des Services sociaux et responsable de la famille relativement aux services de médiation familiale*, 1989, 8p.

Penser et agir famille : guide à l'intention des intervenants publics et privés, 1989, 69p.

Think and Act Family: a Guide For Public and Private Organizations, 1989, 82p.

* *Réaction au Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale 1989-1991 «Familles en tête»*, 1990, 20p.

* *Pour des services de santé et de bien-être adaptés aux familles québécoises*, 1990, 23p.

* *Travailler le dimanche?* 1990, 9p.

* *Les parents et les normes du travail*, 1990, 17p.

Être jeune et parent... oui, mais... 1990, 26p.

* *Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale*, 1991, 23p.

* *Agir avec les familles en habitation*, 1991, 36p.

Quinze ans et déjà au travail! 1992, 25p.

Fifteen Years Old And Already Working, 1993, 9p.

La garde des enfants au domicile des parents : choix ou nécessité? 1993, 23p.

* *La solidarité avec les familles du Québec*. Mémoire à la Commission parlementaire sur le financement des services publics, 1993, 11p.

Les services de garde au Québec : un équilibre précaire, 1993, 67p.

Familles et grands-parents : une solidarité renouvelée, 1993, 59p.

La famille ... composée autrement, 1995, 75p.

La perception des pensions alimentaires. Mémoire à la Commission parlementaire sur le projet de loi 60 devant favoriser le paiement des pensions alimentaires, 1995, 14p.

Les familles des personnes handicapées, 1995, 51p.

L'obligation alimentaire des grands-parents envers les petits enfants. Un Avis conjoint avec le Conseil des aînés et le Conseil permanent de la jeunesse, 1996, 28p.

CHOIX ET SOUTIEN ... telles sont les exigences des familles québécoises au regard d'une éventuelle politique de la petite enfance, 1996, 47p.

La médiation préalable en matière familiale, 1997, 9p.

Impact de certains aspects de la réforme de la sécurité du revenu sur les familles, 1997, 19p.

Études et recherches

*No 1. *Le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'État auprès des familles : approche éthique*, 1990, 54p. (réalisée par le Groupe de recherche Éthos de l'Université du Québec à Rimouski).

*No 2. *État et famille : des politiques sociales en mutation*, 1990, 35p. (réalisée par le Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval).

No 3. *Familles et télévision, document exploratoire*, 1992, 115p. (réalisée par le Groupe Domotique de Montréal).

The Family and Television (condensed version), 1992, 30p.

No 4. *La paternité : les transformations sociales récentes*, 1993, 93 p. (réalisée par M. Germain Dulac, Ph.D.).

No 5. *La fiscalité comme mécanisme d'intervention auprès des familles : mythes et réalités*, 1993, 43p. (réalisée par une équipe sous la direction de M^e André Lareau, professeur de droit fiscal à l'Université Laval).

No 6. *Créer des liens familiaux de convivialité*. Une réflexion conjointe sur les familles,

* documents épuisés mais disponibles pour consultation et prêt au Conseil de la famille et dans certaines bibliothèques comme les centres de documentation des CLSC et dans la plupart des bibliothèques universitaires.

l'immigration et les communautés culturelles à l'occasion de l'Année internationale de la famille, 1995, 87p. (réalisée par le Conseil de la famille et le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration).

- No 7. *L'école et les familles : de son ouverture à leur implication*, 1995, 51p.

Documents de réflexion

L'appauvrissement des familles dans un contexte d'insécurité, 1996, 19p.

Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents, 1996, 229p.

Rapports

- * Rapport annuel 1988-1989, 1989, 14p.

- * Rapport annuel 1989-1990. Les activités du Conseil de la famille. Trois questions préoccupantes : fiscalité et politique familiale, la violence en matière familiale, famille et désir de l'enfant, 1990, 39p.

Rapport présenté aux membres du Conseil de la famille et aux représentants des organismes familiaux à l'occasion de la rencontre du Conseil de la famille avec les organismes familiaux, le 26 février 1990, à Montréal, 1990, 22p.

- * Rapport annuel 1990-1991. Les activités du Conseil de la famille. Une réflexion : Une place pour les enfants, 1991, 35p.

Compte rendu de la rencontre entre le Conseil de la famille et les représentants d'organismes familiaux, le 27 février 1991, à Montréal, 1991, 10p.

Compte rendu de la rencontre du Conseil de la famille avec les représentants des organismes familiaux, le 4 mars 1992, à Montréal, 1992, 27p.

Rapport annuel 1991-1992. Les activités du Conseil de la famille, 1992, 21p.

Compte rendu de la rencontre du Conseil de la famille avec les représentants des organismes familiaux, le 16 février 1993, à Montréal, 1993, 14p.

Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil de la famille*, 1992, 81p.

Rapport annuel 1992-1993. Les activités du Conseil de la famille, l'administration et la coordination gouvernementales de la politique familiale, 1993, 30p.

Le Rapport de consultation sur la paternité : *Nécessaire paternité ... essentielle parentalité*, 1993, 119p.

Rapport annuel 1993-1994. Les activités du Conseil de la famille, 1994, 24p.

Rapport annuel 1994-1995. Les activités du Conseil de la famille, 1995, 24p.

Rapport annuel 1995-1996. Les activités du Conseil de la famille, 1996.

Compte rendu de la rencontre avec des représentants des organismes familiaux provinciaux sur les nouvelles dispositions de la politique familiale, *Les enfants au cœur de nos choix*, le 5 février 1997.

Rapport annuel 1996-1997. Les activités du Conseil de la famille, 1997.

Aide-mémoire 1988-1993 tiré des travaux du Conseil de la famille à l'occasion de son 5^e anniversaire, pour *Penser et agir famille*, 1993, 89p.

Reconnaître la dynamique familiale. *Des actions communautaires et professionnelles inspirées par le guide Penser et agir famille*, 1995, 107p.

Recognizing Family Dynamics. *Community and professional actions inspired by the Think and Act Family Guide*, 1997, 77p.

Périodique

Si familles m'étaient contées (Bulletin publié 2 fois par année).

Dépliants

- * Le Conseil de la famille (présentation du Conseil).

Le travail à temps partiel des élèves du secondaire, Guide d'accompagnement à l'intention des parents.

Guide en anglais sur le travail des jeunes au secondaire.

Dépliant sur l'Avis sur les grands-parents.

Audio-visuel

La concertation, vidéo produite par le Carrefour Adaptation Québec pour le Conseil de la famille et le Secrétariat à la famille, 25 minutes.

Brochure

L'art de mieux vivre une recombinaison familiale, 1995, 24p.

The Art of Living Better in a Recombined Family, 1997, 19p.

Composition typographique : Compélec inc.
Achevé d'imprimer en juin 1997
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville